

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 Septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt deux du mois de Juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUEGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSSSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 15/06/2023

Présents : Mmes SADAKA L - BARCELO L - Mrs MOUYSSSET R - CHINCHOLLE F- - MURATET J- COUDERC P - SANTOS A CALMETTES A- CHAUCHARD C - COUDERC JF- ROBERT BARRES M

Absents avec procuration : DURAISIN C – MOUYSSSET JL- VIGUIER T -

Absent :

Secrétaire : Sadaka Laure

QUORUM : 8

ORDRE DU JOUR

- Délibération Vente élagueuse à Castanet – signature Convention
- Délibération vente du Terrain Carrat
- Délibération modification du taux de cotisation du contrat assurance risque statutaires
- Délibération demande subvention exceptionnelle du Comité fêtes de Jouels pour « jeux en Pays Ségali »
- Délibération signature convention avec Juris Immo pour le pôle de Santé

Questions diverses

DELIBERATION 1 : Vente élagueuse à la commune de Castanet- Convention remboursement quote-part

Mr le Maire rappelle la convention de mise à disposition de personnel et de matériel qui a fait l'objet d'une dissolution le 30/06/2023

Après avoir fait un état des lieux du matériel (élagueuse) il est convenu que la Mairie de Castanet doit rembourser une quote-part à la commune de Sauveterre d'un montant de 6 400€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Autorise la refacturation de la quote-part de 6 400€ à la commune de Castanet
- Autorise Mr le Maire à signer la convention quote-part élagueuse

DELIBERATION 2 : VENTE TERRAIN LA COMMUNE A MARUEJOULS FREDERIC

Mr le Maire rappelle la procédure pour le bien sans maître de la succession Henri CARRAT et l'incorporation des parcelles A 333 au domaine privé de la commune suivant délibération en date du 27 avril 2020 et arrêté d'incorporation n° 2020-10 en date du 04 juin 2020.

Mr le Maire rappelle la demande de Mr MARUEJOULS Frédéric, qui souhaite que la commune lui vende le terrain cadastré A 333 Le Couderquet de 05a 00ca.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de vendre à Mr MARUEJOULS Frédéric les parcelles cadastrées A 333 Le Couderquet de 05a 00ca, au prix de 15 € le m².
Les frais de Notaire seront à la charge de Mr MARUEJOULS Frédéric.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer toutes pièces utiles à cette vente.

DELIBERATION 3 :

MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : 2022-2025

Le Maire rappelle :

- que par délibération en date du 02 décembre 2021 la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye)/CNP via un contrat groupe avec le CDG 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de 10 jours.

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité

Compte-tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, le CDG 12 nous a informé une hausse du taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.52%
- pour une couverture tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.27%
- pour une couverture tous risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.03%

Le taux de cotisation pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC reste inchangé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité- à la majorité des membres présents décide de retenir le taux :

- pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.52%

Et autorise Monsieur le Maire- Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette augmentation.

DELIBERATION 4 :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE FETES JOUELS
POUR « JEUX EN PAYS SEGALI »**

Mr le Maire présente la demande du comité des fêtes de Jouels qui demande une participation exceptionnelle de 400 € pour payer l'organisation des « Jeux en Pays Ségali »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer au comité des fêtes de Jouels une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'organisation des « Jeux en Pays Ségali »

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES
LE MAIRE
Mouysset René

SECRETAIRE DE SEANCE
Laure Sadaka

